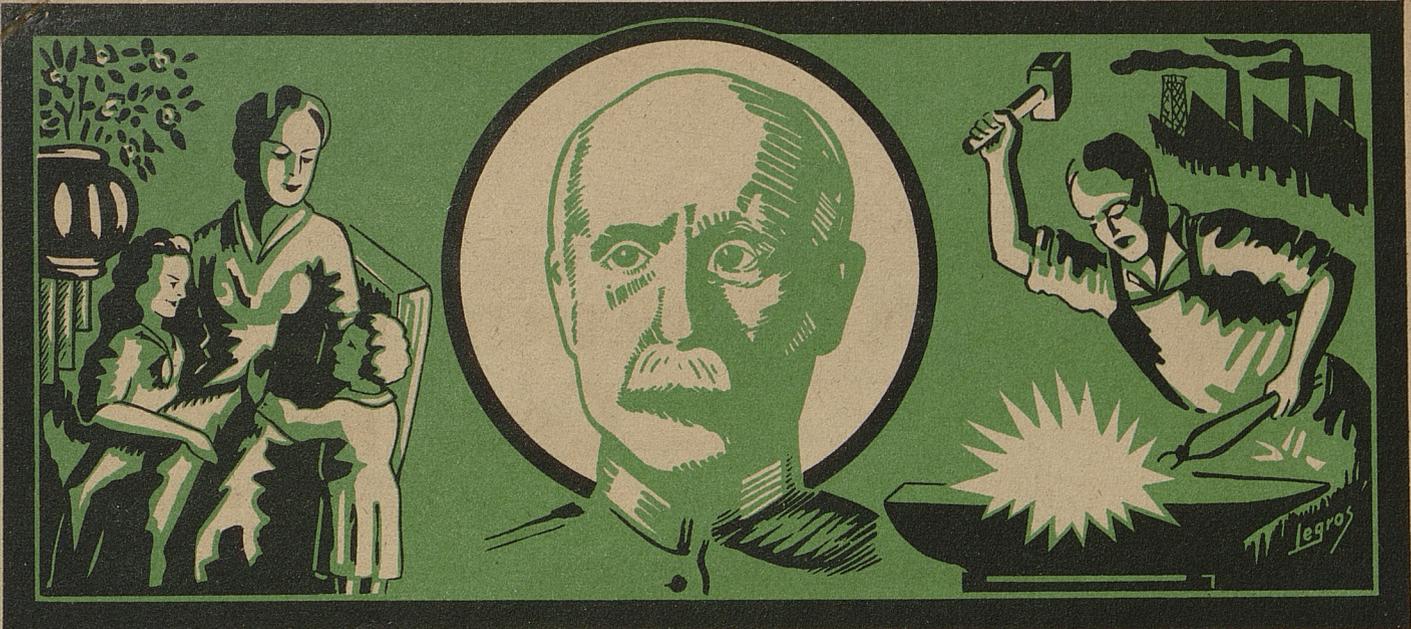


15 Mai - 31 août 1942

ban 28666



H 0238

LE NOUVELLISTE

BI-MENSUEL DU STALAG VIJ



Publié sur l'initiative et avec l'autorisation du Commandant du Stalag. Rédaction confiée à M.M.Ch.Biegala, Jacques Provensal, Célestin Maffre.

S O M M A I R E

=====
=====

	Pages		Pages
Pages de l'Homme de Confiance.....I par l'Adjudant-chef J.Debenne & 2		Service des loisirs.....6 & 7	
Culture.Pécule de retour à la terre.- Contrat de salaire agri- cole différé.....3&4		Le Lycennais-Etude de caractère, par Ch.Lépine.....7 &8	
Figures du Stalag.....5 par J.Provensal		Sports.....9	
		Mets croisés.....10	
2 ème Année	Numéro	36	15 Mai 1942
	0=0=0=0=0=0=0=0	0=0=0=0=0=0=0=0	

42 P 1097 R3



ALLO ! ICI L'HOMME DE
CONFIANCE

SERVICE DELEGATIONS DE SOLDE.

=====
=====

Extrait du journal " Le Matin ". A propos des délégations de solde des Sous-officiers, Brigadiers et Caporaux-chefs ayant plus de 3 ans de service, il est fait savoir que jusqu'ici les délégations étaient attribuées sans consultation préalable du militaire intéressé, aux familles des prisonniers de guerre. Il en est résulté que, pour des motifs divers, des prisonniers ont fait opposition au paiement de ces délégations.

Il a été décidé que pour le 1er août prochain, le prisonnier déléguant devra faire parvenir au Centre d'Administration Territoriale, soit directement, soit par l'intermédiaire de sa famille, une confirmation du paiement de la délégation suivant un modèle donné.

Ce modèle est ci-dessous reproduit. Les intéressés n'ont qu'à le recopier à l'encre et me l'adresser pour légalisation de signature, en n'indiquant sur un " papillon " le C.A.T. où leurs familles perçoivent.

Je ferai alors directement les transmissions aux C.A.T. intéressés.

J'ajoute que ceci ne s'adresse qu'aux militaires (pas aux prisonniers civils) et que le minimum déléguable est de 50 %, le maximum étant de 75 %

Camp de Prisonniers
du Stalag VI.J
Krefeld-Fichtenhain

C.M.OI36 - 4/5 du 20 / 12 / 1940

SERVICE DELEGATIONS DE SOLDE

CERTIFICATIONS DE DECLARATION DE DELEGATION VOLONTAIRE
AU PROFIT D'UN TIERS.

Je soussigné (Nom & Prénoms).....
Grade..... Unité..... Classe.....
Matricule de recrutement..... Bureau de recrutement.....
Déclare souscrire au profit de (Nom, prénoms, degré de parenté.....
.....
En résidence à.....
Une délégation volontaire de (en lettres).....
Qui aura effet du

Je déclare n'avoir ni femme, ni enfant, ni ascendant.

A....., le.....

(signature)

Vu pour légalisation
de la signature apposée
ci-dessus.



Le Mémorial de confiance communiqué

I.- De très nombreux camarades me font part des faits suivants : Des membres de leur famille ou correspondants ont fait pour eux, auprès des Comités d'Assistance aux prisonniers de guerre, des demandes afin que leur soient transmis divers effets ou linges: Chaussures, chemises, caleçons, culottes, etc.. Il a été répondu que ces effets seraient transmis au Stalag et que le Prisonnier n'aurait qu'à en faire la réclamation à l'H. de C. De mon côté j'ai reçu, et je reçois encore, venant du Comité International de la Croix-Rouge, de longues listes d'effets demandés par des prisonniers du Stalag VI, J.; ces listes comportent les nom prénom et matricule du prisonnier et les effets demandés. Il y en a environ un millier. Mais je n'ai jamais reçu quoi que ce soit... Depuis bientôt 2 ans que nous sommes prisonniers, au Stalag VI, J., nous n'avons reçu que 2 fois, des envois collectifs d'effets venant de la Croix-Rouge Internationale, en nombre d'ailleurs insignifiant. Ces envois sont parvenus en février 41, c'est à dire il y a environ 15 mois. Depuis, plus rien, que ce soit sous la forme collective ou sous forme individuelle.

A deux reprises, j'ai adressé des réclamations à ce sujet, à la Croix-Rouge Internationale, à la Croix-Rouge Française et au Comité d'Entr'Aide aux Prisonniers de guerre. Je n'ai jamais obtenu de réponse. Ma conviction personnelle est qu'il existe sur ce point un véritable "bluff" dont les prisonniers font les frais. Aussi, j'engage tous les camarades, avisés par leur famille d'avoir à réclamer tels ou tels effets à l'H. de C. du Stalag, à faire une réclamation au Comité où celles-ci s'étaient adressées, en précisant que jamais aucun envoi n'a été fait à ce sujet au Stalag VI, J.

De nombreuses réclamations auront alors peut-être un résultat que je souhaite, d'autant plus que, il m'a déjà été signalé que les familles devaient verser une somme d'argent pour le soi-disant envoi de ces effets.-

II.- Je reçois des lettres sur lesquelles le numéro du Kdo. n'est pas indiqué. Comment voulez-vous que j'y réponde ? Un peu d'attention, S.V.P.

III.- Malgré mes informations répétées, je reçois encore des réclamations pour salaires arriérés impayés. Une nouvelle fois je fais savoir que je ne suis pas qualifié pour recevoir ces réclamations. Dorénavant, celles qui ne parviendront ne recevront aucune suite.

IV.- Pour les vivres de la Croix-Rouge, les H. de C. sont priés de ne signaler immédiatement leurs changements d'effectifs en indiquant le Kdo. d'où proviennent les nouveaux, ou bien le Kdo. où ont été dirigés ceux qui les ont quittés.

V.- Les Services allemands intéressés ne chargent de transmettre que la ration mensuelle de 6 paquets de cigarettes payables est diminuée, en raison du manque d'approvisionnements.- En principe, il sera défalqué à chaque prisonnier, ce qu'il aura reçu dans le mois au titre de tabac ou de cigarettes de la Croix-Rouge.

VI.- Vous prendrez connaissance à la page VII des instructions du Service des Loisirs au sujet de: Articles de Sport-Musique etc.... Je signale aux H. de C. que je ne suis sous ce rapport qu'un simple agent de transmission et là se borne mon intervention qui suffit parfois à obtenir satisfaction. Mon autorité factice ne peut faire plus. Soyez certains que, dans le cadre restreint de mes possibilités je tire le maximum.

VII.- N'envoyez plus de photographies dans vos lettres. Par ordre de l'O.K.W., aucune photographie ne plus être transmise par les P. G. en France. Toute contravention entraînera la destruction des photos par les services de la Censure.

SERVICE D'ENTR'AIDE DU STALAG

=====
=====
=====

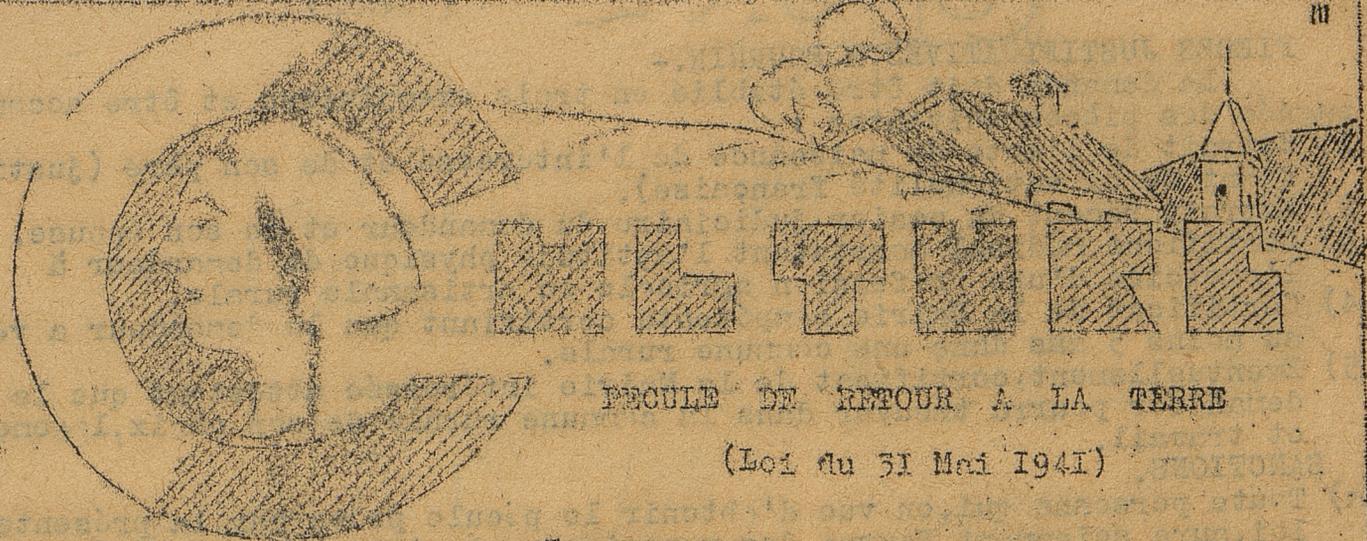
Nombreux sont les Kdos qui n'ont fait parvenir leur petite collecte pour les victimes des bombardements. Ainsi je viens par la voie de notre journal remercier très vivement les généreux donateurs qui ont répondu avec empressement et aussi spontanément à mon appel. Le produit apportera un peu de bien être aux plus malheureuses familles de Paris, de sa banlieue, et des nombreuses villes côtières, durement éprouvées par les bombardements depuis le 25 juin 1940. Ce geste, mes chers camarades, sera un magnifique exemple d'entraide pour un certain nombre de français, qui n'ont pas encore su se dépouiller du vieil égoïsme, et qui malgré les circonstances actuelles, ne pensent qu'à eux. Un premier envoi de 7.300 R.M. a été adressé à Mr. l'Ambassadeur des prisonniers de guerre à Paris le 5 Mai 1942.

Les Kommandos qui n'avaient pas encore, à ce jour, fait de collecte, et qui auraient l'intention d'apporter leur petite obole, voudront bien ne faire parvenir les sommes recueillies le plus tôt possible, soit en venant au Stalag, soit par la poste (lettre recommandée). Un deuxième envoi aura lieu début juillet. Ci-dessous la liste des Kommandos qui n'ont envoyé, à ce jour, le produit de leur collecte:

Kdos	Sommes	Kdos	Sommes	Kdos	Sommes	Kdos	Sommes	Kdos	Sommes
Stalag	218.70	312	100.00	521	65.00	727	6.00	839	27.00
Gerres.	288.50	315	64.00	526	34.50	739	23.90	840	37.50
101	31.00	316	50.00	527	212.00	742	15.50	842	45.00
102	70.00	319	100.00	528	53.00	746	35.50	843	57.60
107 F.	17.20	320	111.00	530	27.00	752	20.00	844	15.00
107 B.	75.50	321	50.00	531	26.00	755	35.00	846	30.00
108	7.10	322	120.00	533	35.50	758	14.00	849	55.50
112	34.50	324	35.00	534	11.0	761	22.50	853	25.00
117	33.50	343	34.50	536	32.40	763	17.10	857	12.50
120	20.00	344	19.50	540	16.0	768	44.10	860	125.00
122	28.00	346	21.00	541	8.00	769	75.00	862	30.00
123	46.10	351	58.00	544	16.50	770	212.68	863	75.00
128	51.50	356	40.00	545	116.50	771	22.00	864	16.00
133	48.50	360	11.50	546	15.20	773	62.00	866	5.50
138	30.00	419	15.00	601	8.50	774	40.00	867	11.00
139	22.70	421	5.00	604	62.20	775	40.00	906	39.00
141	15.00	422	6.00	605	239.00	776	120.00	908	55.00
144	25.50	425	45.00	606	59.00	803	23.25	909	46.50
145	91.35	430	75.00	613	47.00	805	33.00	911	29.00
152	15.00	433	20.00	623	60.00	806	76.00	913	43.50
156	58.00	434	30.50	626	39.00	807	115.00	914	12.00
157	20.00	4	57.00	627	20.00	809	5.00	915	7.00
205	80.00	502	16.00	633	127.70	810	8.50	916	82.00
211	34.50	503	90.80	635	100.00	811	49.00	917	16.70
214	15.00	504	110.00	636	54.00	814	14.00	920	21.70
215	28.00	505	41.00	638	26.00	815	30.00	924	15.80
220	29.50	506	62.00	701	17.00	822	26.40	925	50.40
225	31.80	507	27.10	702	69.00	823	21.00	933	10.00
221	25.50	508	25.30	704	211.00	826	39.00	934	8.50
231	9.00	509	39.00	705	85.00	833	17.20	936	48.20
232	8.50	512	15.00	710	42.50	835	15.00	937	11.00
234	22.00	515	294.50	716	20.00	837	7.60	940	15.00
305	32.00	517	42.00	726	22.00	944	63.32	945	27.00
307	27.10	519	30.00	946	22.00	947	20.00	950	28.60
403	27.50	951	22.00		66.40				

Adjutant Chef DEBONNE

Passagers 7.60



PÉCULE DE RETOUR A LA TERRE

(Loi du 31 Mai 1941)

Toute famille, française d'origine, justifiant des conditions ci-après, peut obtenir un pécule d'installation à la terre, si elle a au moins un enfant à charge:

TAXE.

Le pécule est égal à la moitié des allocations familiales majorée de l'allocation de "Salaires Uniques" dues pour le ou les enfants à charge depuis la date de la demande jusqu'au jour où les enfants atteindront l'âge de 15 ans. Les calculs sont basés sur le salaire moyen départemental et applicables à la résidence de la famille au moment de la demande.

Le pécule est payé par la Caisse d'allocations familiales dont dépend le demandeur. Il est payé en trois fois par tiers.

- Le 1^{er} versement est effectué au moment de l'installation de la famille dans la localité rurale choisie.
- Le 2^{ème} versement, trois mois après l'installation.
- Le 3^{ème} versement, un an après l'installation.

Les 2^{ème} & 3^{ème} versements ont lieu sur avis conforme du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

CONDITIONS A REMPLIR.

Le chef de famille doit :

- a) Etre français d'origine et jouir de ses droits civils et politiques.
- b) Avoir au moins un enfant de moins de 15 ans.
- c) Etre âgé de 21 ans au moins, de 45 ans au plus.
- d) Etre, au moment de la demande, effectivement salarié dans une entreprise industrielle ou commerciale.
- e) Justifier d'une aptitude suffisante pour exercer une profession agricole ou artisanale rurale.
- f) Avoir vécu au moins 5 ans dans une commune rurale.

En outre, s'il se destine à une profession artisanale rurale, il doit :

- 1. Posséder le brevet de compagnon ou de maîtrise.
- 2. Obtenir l'avis favorable du Comité de Cautions Professionnelle de l'Artisanat Rural.

OU S'ADRESSER ?

La demande de pécule est adressée au Secrétariat d'Etat au Travail qui la transmet pour avis à la Caisse d'allocations familiales dont dépend le demandeur.

La Caisse d'allocations familiales doit formuler son avis motivé dans le délai d'un mois.

Le silence de la Caisse est considéré, le cas échéant, comme approbation de la demande.

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture statue enfin sur le vu du dossier et notifie sa décision à l'intéressé.

CULTURE (SUITE)

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR.-

La demande doit être établie en trois exemplaires et être accompagnée des pièces suivantes :

- 1) Extrait de l'acte de naissance de l'intéressé et de son père (justifiant de sa nationalité française).
- 2) Extrait récent du casier judiciaire du demandeur et de son épouse.
- 3) Certificat médical constatant l'aptitude physique du demandeur à l'exercice d'une profession agricole ou artisanale rurale.
- 4) Certificat de la Mairie compétente certifiant que le demandeur a vécu au moins 5 ans dans une commune rurale.
- 5) Eventuellement, certificat de la Mairie intéressée attestant que le demandeur pourra trouver dans la commune rurale de son choix, logement et travail.

SANCTIONS.

- a) Toute personne qui, en vue d'obtenir le pécule prévu par la présente loi, aura sciemment fourni des renseignements inexacts, ou prêté son concours à des déclarations frauduleuses, sera punie d'une peine d'emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 1.000 à 10.000 francs.
- b) Les mêmes peines pourront être prononcées contre les bénéficiaires du pécule qui, avant l'expiration du délai fixé par l'engagement, aurent abandonné, sans motif valable, la profession agricole ou artisanale rurale qu'ils se sont engagés à exercer.
- c) L'abandon, par les familles titulaires du pécule, des professions agricoles ou artisanales que l'impétrant s'était engagé à exercer, entraînera, après avis du comité consultatif de l'Office du Travail institué par la loi du 11 octobre 1940, l'exclusion du bénéfice des allocations de chômage pendant une durée qui ne pourra être supérieure à cinq années.

Les infractions à la loi seront constatées par les contrôleurs des lois sociales en agriculture et par les inspecteurs du travail.

CONTRAT DE SALAIRE AGRICOLE DIFFERE. (Décret-loi du 29 Juillet 1939)

Les enfants et petits enfants d'un exploitant agricole, lorsqu'ils ne sont pas ses associés, mais participent directement et effectivement à l'exploitation sans recevoir de salaire, peuvent faire inscrire un salaire différé pour leur femme et pour eux-mêmes sur un livret de travail; ils toucheront plus tard ces salaires accumulés, sur la succession de leurs parents.

Le taux du salaire différé est égal à la moitié du salaire annuel:

- Soit d'un ouvrier agricole,
- Soit d'une servante de ferme.

Si le bénéficiaire est marié, et si son conjoint participe également à l'exploitation, le taux du salaire différé de chacun des deux époux sera égal aux trois huitièmes du salaire annuel d'un ouvrier agricole.

Le salaire différé se règle au moment du décès de l'exploitant. Il ne peut, en aucun cas, excéder le montant de la rémunération pour une période de dix années, qu'elle qu'ait été la durée de la collaboration. La transmission est dispensée de tous droits de mutation; le salaire différé est exempté de l'impôt sur les traitements et salaires ainsi que de l'impôt sur le revenu.

FIGURES DU STALAG

ANDRÉ PERGON

Vedette féminine

Sa douceur nous émeut,
Son sourire nous charme,
Et son très simple jeu
Ajoute à son talent.
Souvent il réussit
À provoquer nos larmes;
Il n'est art plus exquis
Plus sincères accents.

De féminins appas,
Pour parer notre scène,
Nous n'avons nul tracas,
Car sans peine il pourrait
Du rôle périlleux
Et pur, de Célémène
Présenter à nos yeux
Les merveilleux attraits.

Nullement fier d'un art
Pourtant si difficile
C'est un ami sans fard.
Je lui veux adresser
Une critique hardie
(je n'y suis guère habile)
C'est que sa modestie
L'empêche de briller.

J. Provensal.



du Stalag VI. J.

LOISIRS

BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque est en mesure de vendre aux camarades intéressés:

- 1) Les Cahiers Franco-Allemands.....R.M. 1.
- 2) Grammaire allemande pour débutants, (Klee-Gerken)
entièrement en Allemand.....R.M. 3
- 3) Grammaire Allemande cours supérieur (Schulz-
Sundermeyer) entièrement en Allemand.....R.M. 3.50
- 4) Manuel de conversation (Methula).....B.M. 1.50
- 5) Grammaire Allemande en français (Méthode Gaspey-
Otto-Sauer.....R.M. 3.
- 6) Recueil de chansons populaires allemandes, paroles et
musique entièrement en Allemand : "Es Tönen Die Lieder"
(Pour ce recueil envoyer les commandes sans argent)
- 7) Dictionnaires momentanément épuisés. Arriveront sous peu.

BIBLIOTHEQUE D'ETUDE DU STALAG

Communique son premier additif au catalogue qui a été envoyé
à tous les hommes de confiance des Kommandos.

595.- Rostand Edmond	L'Aiglon
796.- Coué Emile	La Maîtrise de soi-Même
797.- Ferrière Emile	La Vie et l'Amour
940.- Lacroix Yvonne	Ski de Weed-End
1025.- Voltaire	Le Siècle de Louis XIV
1026.- Simon M & R.	Orient - Grèce - Rome.
1115.- Pauchet Dr.	Le Chemin du Bonheur
1116.- Fleury de la Roche	Les Bons Rendés
1209.- Boissier Gaston	L'Afrique Romaine
1336.- Leconte & Deltheil	Calcul Différentiel & Intégral I
1337.- " "	" " " II
1558.- Vaucaire Dr.	Le Corps Humain
1559.- Rostand Jean	Les Insectes

MUSIQUE

Les difficultés à se procurer des instruments augmentent.
Sont introuvables actuellement : Accordéons, Saxophones & Clarinettes.
Les H. de C. sont priés de remplir soigneusement les formulaires que
le Service des Loisirs transmet chaque mois aux Kdos.

SERVICE DES LOISIRS (suite)

SPORT

Le nombre de ballons de foot-ball dont dispose le Service des Loisirs est de plus en plus restreint. Donc : soignez attentivement vos ballons.

THEATRE

La troupe théâtrale du Stalag VI.J. a fait sa première sortie le Dimanche 3 Mai, sous la direction d'Henry Condry. "AZAIS" l'oeuvre de Georges Berr & Louis Verneuil a été très applaudie, ainsi que ses interprètes "Les Comédiens Amateurs", par les camarades des Kommandas 907-908-944-945.

Nous remercions vivement nos camarades du 908 et particulièrement BALINIER, pour leur pantagruélique réception, ainsi que ceux du 944 qui ont mis leur scène et leur dévouement à notre disposition.

Les Kommandos désireux de recevoir les "Comédiens Amateurs", sont priés de s'adresser au Service des Loisirs du Stalag.

La prochaine pièce jouée par la Troupe du Stalag aura pour titre :
" L'ECOLE DES CONTRIBUABLES "
de Georges Berr et Louis Verneuil.

LE LYONNAIS

Etude de Caractere (par Ch.Lépine Stalag VI.J.)

Quel est cet homme bien mis qui marche gravement les mains derrière le dos ou le journal en mains ? Vous le croyez original, renfermé... Non pas, mais il faut choisir le moment pour l'aborder et exploiter ensuite dignement cet avantage. Sa froideur n'est qu'apparence. Long à se donner, son affection est sincère et durable. Il choisit ses amis, les éprouve, provoque des réactions dont il s'amuse, et ne s'ouvre enfin qu'au moment voulu. Vous croyiez avoir fait sa conquête... c'est lui qui fit la votre. Vous ne l'aviez pas compris, voilà tout. Il n'est pas gai. C'est l'homme des affaires avant tout. Il se passionne pour les grandes causes, vibre bondit contre tout ce qui est médiocre; mais il parle peu, médite, décide, revendique, s'étourdit de sa voix. C'est l'affaire d'un soir; il s'est s'en excuse... c'est parti malgré lui. Le Midi, dont sa fierté recule l'exubérance méridionale; le Nord qui affectionne les grands "chahuts", se sont donnés rendez-vous à Lyon. Le "gone" semble né du mariage des deux, et, son professeur romain l'a marqué de son génie.

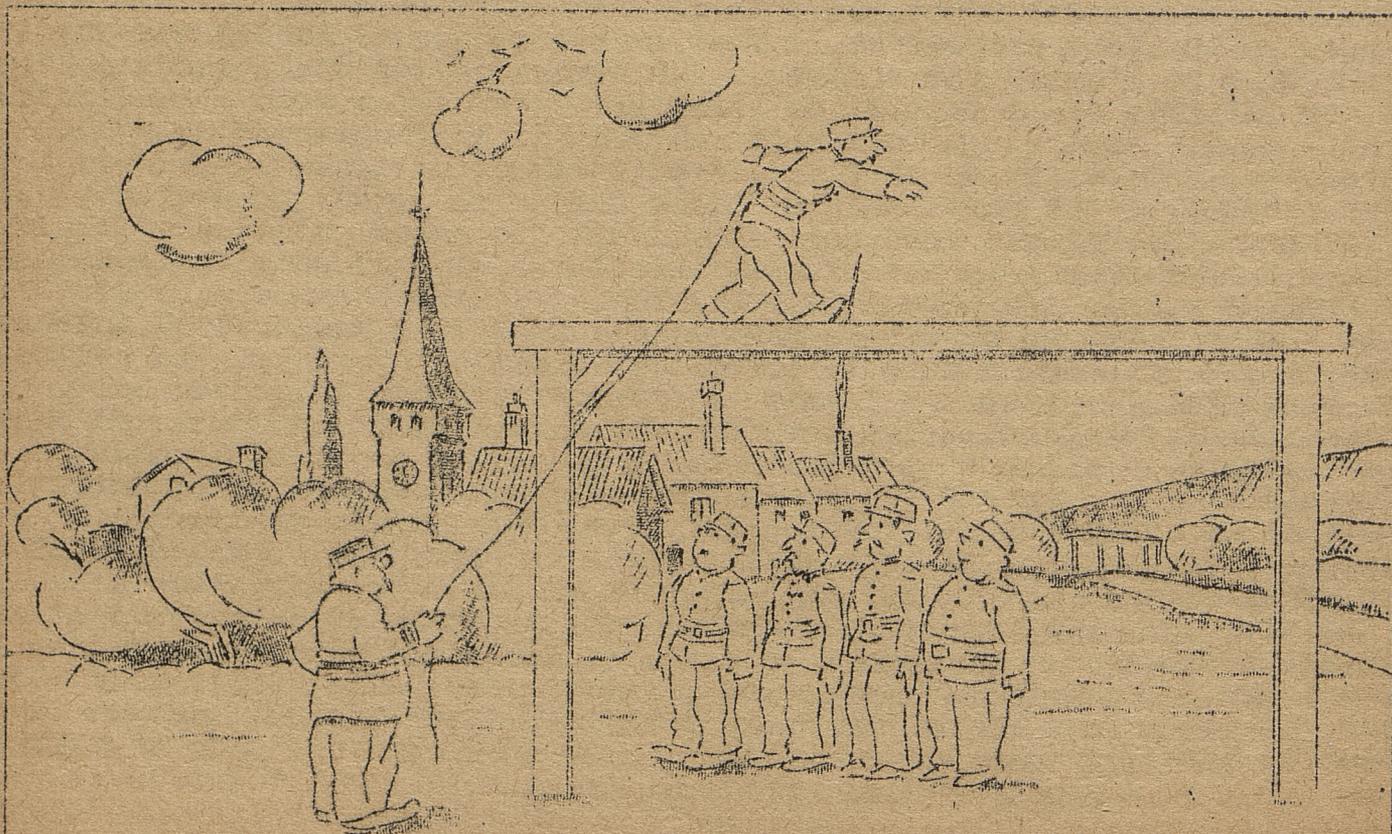
Le "gone" vit en un climat dont les pointes se situent entre - 20 et plus 35. De novembre à mars, le brouillard humide ou la bise qui giffle les passants... le printemps déchire les nuages... juin et juillet sont beaux... Août, intolérable; des bouffées de sirocco, ont juste assez de force pour baigner la ville d'étruffants effluves... sans la dépasser. Mais, débrouillard, le "gone" trouve de frais refuges pour ses dimanches et ses vacances, dans les alentours verdoyants du Nord. Mais au travail quelque soit le temps, il ne ralentit pas sa marche: "les affaires sont les affaires"; le devoir est un maître: On ne plaisante pas avec lui.

La situation géographique de Lyon la destinait au commerce et à l'industrie. Trois sortes de gens : le monde de la soie, les commerçants, les bricoleurs. Les premiers, "gens comme y faut" habitent de Perrache à Bellecour, ont leurs bureaux au bas de la colline de Croix-Rousse, en haut de laquelle habitent ceux qui travaillent pour eux. Monde à préjugés figés dans leurs coutumes d'ancienne noblesse.

Les seconds ont le commerce dans le sang. Silencieux, méticuleux, honnêtes ils joignent l'entêtement savoyard à la roublardise dauphinoise. Enfin, les bricoleurs : ceux qui se débrouillent, toujours occupés à un travail d'économie domestique : rapetassage des "grôlles" des gosses, aménagements intérieurs, avec un soin de prédilection pour la cave... jardinage... etc... le "gone" est curieux, mais n'aime pas à le faire voir. Il ne questionne pas. Mais il n'est pas insensible. Sa charité est grande et il ne quitte jamais l'ami sans "boire le pot". Il aime les arts, critique sévèrement l'Opéra ou les grands concerts, mais il ne dédaigne pas guinguettes et dancing. Lorsque ses activités senscrielles sont impérieuses, il fait de petites blagues en "douce", sans se faire remarquer, car s'il aime critiquer les autres, il redoute la critique pour lui-même. Pince sans rire, sans être méchant, il a la dent dure et fâche souvent, mais il est vite penaud des bévues que sa susceptibilité lui fait commettre... et s'excuse. Il est à la fois tout d'une pièce et subtil. Il est "fine bouche", connaît les bons restaurants sans apparence, apprécie les spécialités et le "Beau-jalais". On ne la lui fait pas là-dessus. Il aime bugnes, grattons, gauffres, paquets de couenne, charcuterie. L'été, il joue aux boules avec passion. Il ne manque pas sa "vogue" des narrens et fréquente le Guignol des Quais. Il est religieux. St. Antoine de Padoue a toutes ses faveurs. Le souvenir de Pothin et Blandine lui est cher. Le "gone" a le culte de la famille et des anciens. Il dit : "les Anciens disaient". Il est traditionnaliste. Le métier du père est vénéré des enfants. Il a un vocabulaire et des proverbes savoureux : "Si t'as un trou à ta culotte, ne monte pas au mât de cocagne". Le connaissez-vous mieux maintenant, cet avaro de scurire que vous redoutiez tout à l'heure?

Le capitaine : Bravo! ça va ! Quelle assurance !

Le pompier : Surtout ne ne lâchez pas!



EDUCATION PHYSIQUE



STALAG: 26 avril 1942: Stalag centre Kdo 503.

1ère mi-temps sans résultat pour les ténors, pourtant favorisés par le vent. Cheuva marque un but refusé.

2ème mi-temps: Malgré le vent, Zamperetti marque 2 buts, Simon un.- Les attaques du 503 sont brisées par Young et Degruzon, 2 solides "Back".- A citer également: Cheuva et Mathal.

Au 503, Charbennel, avant-centre; Feymann, ailier droit; Campani demi gauche et le Goal. Arbitrage parfait, comme à l'habitude, de Fabre.

3 Mai 1942: Stalag centre Kommando 605.

Partie vive et correcte.; l'intérêt ne faiblit jamais, grâce à de multiples coups d'éclats qui captivent les spectateurs du Stalag.

Avant la rencontre, le Stalag offrit un fanion au 605.

Le score final fut 8 à 3 en faveur du Stalag. Le Stalag marque 5 points en première mi-temps, et 3 en deuxième.- Le 605 marque ses 3 buts après la pause.

A signaler: Au Stalag: Cheuva, particulièrement remarquable; Bonnanséa-Papillon qui, blessé, termina courageusement; Guéguen-Pierrot dont c'était la rentrée.

Au 605, : l'ailier droit, les deux inter et le Goal. Arbitrage magistral de Fabre.

3 Mai 1942 : Kommando 346

L'équipe réserve du Stalag, confirmant les espoirs reposant sur elle bat le Kommando 346 sur son propre terrain(5 a I)

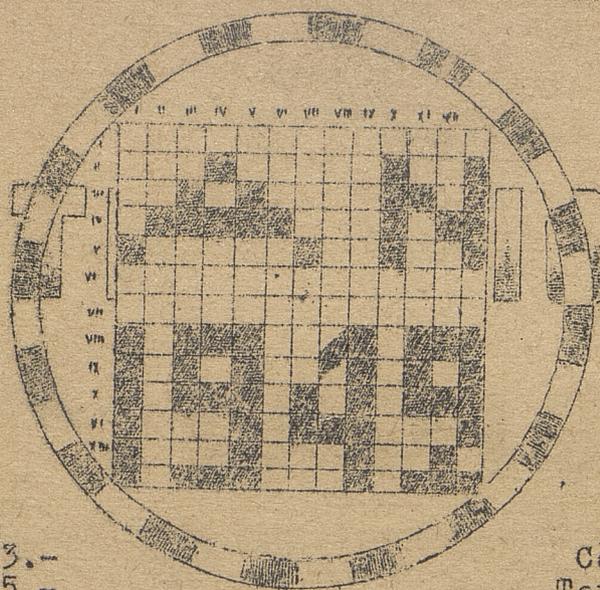
KOMMANDO 633

Par suite du forfait d'un Kdo. l'équipe du 633 rencontrait le Kdo. 509. Partie jouée par un beau temps et qui fut intéressante à suivre, et se termina par 4 à 1 en faveur du 633 (à la mi-temps 2 à 0) Au 509 l'équipe manque de cohésion dans la ligne d'avants, mais possède de bonnes individualités, tel le demi-centre, l'arrière gauche, et le goal qui fit une belle partie. Au 633 l'équipe est en progrès; bon arbitrage de notre camarade Morand. Le lundi 6 avril, le Kdo. 509 avait battu la 2ème équipe du 633 par 1 à 0.

19 Avril 1942 : Le Kdo 633 rendait visite au Kdo. 627; partie intéressante à suivre, surtout en 1ère mi-temps; match terminé par la victoire du Kdo. 633 par 7 à 2 (à la mi-temps 5 à 1). Score qui ne reflète pas la physionomie de la partie. Au 627 bonne équipe d'où émerge l'avant-



DISCOURS



X

HORizontalement
 Marin français dont
 du nom est celui
 jouant à l'aile
 conde celle d'une
 ges Sand.2.-Il nous
 pas-femme changée en
 et gardée par Argus.3.-
 nin de fer.4.-Elude.5.-
 englobé dans la Nigéria-ab-
 surprise.6.-Général spartiate.
 le.8.-Qui forme le squelette.9.-Anagramme écourté des postes françaises
 10.-Les quatre lettres en un seul mot sont synonymes de : observe.11.-
 Non vulgaire du thymus du veau-Ville thermale de Belgique.12.-L'Angleter-
 re en est une-diminue de volume-note.13.-Chlorure de sodium.

la première partie
 d'un rugbysten
 de Bordes, et la se-
 région chère à Geor-
 entoure-qui ne brille
 génisse par Jupiter
 Cela-Sans lui pas de che
 Territoire aujourd'hui
 réviation-Interjection de
 7.- Etat de celui qui est veu

VERTICALEMENT
 1.- Ville du Nord de l'Espagne célèbre par un récent prononciamento-Ici.
 2.-Interjection-Cardinal prinat d'Afrique, créateur de l'œuvre des pères
 blancs.3.-En Chaldée-Bière anglaise-pronon.4.-Celle d'écorce de houx-
 Pronon.5.- Dénomination internationale de l'huile minérale.6.- Pic des
 Pyrénées près d'Eaux-bonnes-Ecrit ain allemand.7.-Carbonate de soude-Pho-
 nétiquement: est resté-Pronon.8.-Mis au courant-Le en Espagnol.9.- Petit
 carnassier friand de volaille.10.-Se dit d'une idée imprimée en nous par
 la sensation.11.-Participe gai-Recueil de lois-Phonétiquement: lettre
 Grecque.12.- Poète français peu connu-Onomatopée poussée au noient de
 l'effort.

SOLUTIONS DU NUMERO PRECEDENT

Mots croisés.

HORIZONTAL

1.- Epagneul-Chat.2.-Levrette.3.-Are.4.-Non.5.-Us-Sas.6.-Matées-Te.7.-
 Amer-Lot.8.-De-Tir-Ont.9.-Or-Is-Unc.10.-Egion- Lar.-11.-Rue-Os-On.12.-
 Ret-Tue-Uts.13.-Ee.

VERTICAL

1.-Elan-Erre.2.-Pérou-Dogue.3.-Avens-Orlet.4.-Gr.5.-Net-Matin.6.-Eté-
 Anis.7.-Uts-Ter.8.-Lévrier-Ou.-9.-Oser.11.-Loulou.12.-Etonnante.13.-
 Setter. Se.

Pyramide.

HORIZONTAL (seulement)

1.- T.2.-Car.3.-Arrêt.4.-Grillée.5.-Tarsalgie.6.-Incontinent

S P O R T (fin)

centre et l'arrière droit; partie moyenne de l'équipe du 633. Bon arbitra-
 ge d'un camarade du Kdo.626.
 KOMMANDO 518 contre Kommando 633.- Ce match joué très rapidement se
 termina par la victoire du 633 par 2 à 0 (à la mi-temps 1 à 0). Au 518
 belle équipe très rapide d'où émerge surtout l'arrière droit et le demi
 centre. Arbitrage satisfaisant.